

## LISTE DE CONTRÔLE

### Mesures de protection contre le COVID-19 dans les sports gymniques

- Les **personnes concernées** (comité directeur, moniteurs, gymnastes, parents, coaches J+S, ...) ont été informées des **mesures prises et des processus définis**.
- Moyens de désinfection, ustensiles de nettoyage supplémentaires et, si nécessaire, masques de protection et gants ont été organisés.
- Des mesures pour les domaines d'accès aux infrastructures d'entraînement (zones d'attente, marquage de distance, protocole d'accès, etc.) ont été mises en place.
- L'organisation des entraînements (blocs/horaires d'entraînement, nombre max. de groupes par bloc d'entraînement) et la composition des groupes ont été planifiées.

Il convient ici de respecter les paragraphes/articles suivants du document «Mesures de protection en gymnastique»:

- Art. 4.1 Espaces/Lieux d'entraînement
  - Art. 4.4 Accès et organisation sur les installations et alentours,
  - Paragraphe «Organisation»
  - Art. 4.5 Répartition de plusieurs groupes sur les installations sportives de plus grande taille
  - Paragraphe 5 Formes, jeux et organisation des entraînements
- L'affiche de l'OFSP «Voici comment nous protéger» a été placardée à l'entrée et à d'autres endroits des lieux d'entraînement (téléchargement: [site OFSP](#)).
  - Les mesures de protection ont été coordonnées avec les propriétaires/exploitants des installations d'entraînement et adaptées si nécessaire.